

auxquelles Mozart s'est laissé aller si complaisamment. Mais jamais le tumulte, le désordre, la confusion que nous nous figurons devoir précéder la scène du jugement dernier ne furent retracés sous des traits plus vigoureux et d'aussi sombres couleurs, l'on croit voir l'ange de la colère céleste chassant le glaive en main, la foule tremblante des mortels et les poussant pêle-mêle au pied du trône du juge inexorable. Le *Mors stupebit* qui dans Mozart passe inaperçu, ici vous remplit d'effroi. Si le *Requiem* de Mozart se distingue surtout par une expression tendre et pathétique, c'est par la peinture de la terreur que celui de Cherubini est remarquable. Il est pourtant deux morceaux, le *Pie Jesu* et l'*Agnus Dei*, véritables chefs-d'œuvre dans ce chef-d'œuvre qui, pour l'expression poétique et profondément élégiaque, pourraient le disputer à Mozart le caractère de l'*Agnus* surtout, lugubre dans le début, par degrés s'adoucit et s'éclaire comme d'un rayon séraphique, on sent que la prière est exaucée aux cieux avant qu'elle ne soit achevée sur la terre.

Le *Requiem* DE BERLIOZ. On conçoit aisément qu'avec son instinct des grands effets, M. Berlioz ait essayé de s'inspirer du génie de Michel Ange et de reproduire en musique la page gigantesque du jugement dernier. Chargé, en 1837, de composer une messe de *Requiem*, pour un service funèbre en l'honneur des victimes de Juillet, M. Berlioz écrivit l'ouvrage que nous connaissons, toutefois, la cérémonie projetée n'eut pas lieu, et la nouvelle partition fut exécutée dans l'église des Invalides aux obsèques du général Darnémond. Dans l'un et l'autre cas, on mettait à la disposition de l'auteur un local vaste et sonore, ainsi que toutes les ressources dont il pouvait avoir besoin. M. Berlioz en profita largement, il s'entoura d'un personnel et d'un matériel énormes. La prose fut conçue dans les proportions de la musique de festival. L'effet répondit à tant d'efforts. A cette grande phrase de plain-chant articulée d'abord par les basses, à ces accents timides des soprani, à ces deux motifs marchant ensemble, à ces mouvements impétueux de l'orchestre aussitôt comprimés, à cette fanfare des cuivres qui éclate sur le *Tuba mirum* et semble se répercuter aux quatre coins du monde, à ces syncopes terribles, à ces convulsions de l'univers qui s'abîme dans le néant, à ces voix menaçantes qui s'élèvent sur le roulement profond des timbales, à toutes ces images présentées avec une si effrayante réalité, on éprouve un frémissement involontaire et l'on se sent dominé par un génie puissant qui se joue au milieu des plus grands effets.

L'*Introit*, le *Quærens me*, le *Lacrymosa*, le *Sanctus*, l'offertoire (fugue instrumentale qui se déroule sur un chœur vocal de deux notes), sont des morceaux pleins de beautés originales et grandioses.

Mais quand nous assistons à l'exécution de certaines œuvres contemporaines, nous ne savons pourquoi nous ne pouvons nous défendre d'une pensée triste, à l'idée que ces productions admirées aujourd'hui seront peut-être oubliées dans un certain nombre d'années, soit parce qu'elles auront cessé d'être en rapport avec les moyens d'exécution, soit parce que l'on ne saura plus en pénétrer le sens et l'esprit. Cette pensée nous vient surtout à propos de ces compositions que l'on nomme religieuses, parce qu'elles ont été inspirées par les textes sacrés. Oui sans doute, ces messes de *Requiem*, ces *Te Deum*, sont bien beaux, bien imposants au point de vue de l'art. Notre esprit, néanmoins, en revient toujours malgré nous au plain-chant de l'office des Morts, à ce *Dies iræ*, à ce *De profundis* en faux-bourdon que de simples chantres entonnent auprès de la bière du pauvre comme autour du catafalque du riche? Ce plain-chant ne suffit-il pas à la prière, à la foi, à l'appareil même de la mort? faut-il donc donner le change à la douleur par ces pompes importunes? Depuis plus de six cents ans, les fidèles versent des larmes et les essuient aux accents du *Dies iræ*. Dans six cents ans, la douleur n'aura-t-elle plus besoin d'être consolée, et la mort ne sera-t-elle plus la même?

JOSEPH D'ORTIGUE.

LECONS DU SOIR

DONNÉES PAR

M. HENRI WESTERLINCK

Classes de Français, d'Anglais, de Sténographie et de Piano.

Pour plus amples renseignements, voir la circulaire déposée au Magasin de Musique de M. Boucher, 252, Rue Notre-Dame.

L'Académie de Musique de Québec.

Les amis du progrès artistique en Canada apprendront avec un sensible plaisir que l'Académie de Musique de Québec, — qui, depuis son organisation, a grandement servi le développement du goût musical et des études sérieuses en ce pays, — se propose d'étendre davantage la sphère de ses opérations utiles.

Comprenant l'opportunité de généraliser le plus possible l'action bienfaisante d'une association dont l'heureuse influence doit s'exercer non seulement dans la cité de Québec, où elle a pris naissance, mais dans toute la Province de Québec, le Conseil de l'Académie députa à Montréal, le 9 Octobre dernier, deux de ses membres — MM. J. A. Defoy et Gustave Gagnon — pour y rencontrer les membres de l'Académie résidant à Montréal, afin d'aviser ensemble à l'adoption des moyens les plus propres à favoriser l'action de la Société dans cette cité. A cet effet, Dimanche soir le 10 Octobre dernier, une réunion des délégués de Québec et des membres de l'Académie résidant à Montréal, eut lieu à l'Hôtel du Canada. On y proposa plusieurs altérations importantes à la constitution actuelle nous les ferons connaître dès qu'elles auront reçu l'approbation du Conseil. L'entente la plus cordiale régna entre la députation de Québec et les membres de Montréal pendant l'harmonieuse discussion que provoqua la suggestion de ces importantes modifications; d'où nous inférons que les démarches si conciliantes du Bureau de Direction de Québec seront couronnées d'un plein succès.

En dehors des amendements projetés à la constitution, plusieurs mesures d'une utilité incontestable furent proposées — Nous signalerons, entre autres, la présentation d'une requête priant l'Académie de favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, l'introduction générale de l'étude du Solfège dans nos écoles et autres établissements d'éducation, — l'établissement de concours de musique sacrée et profane pour chœurs d'église, chœurs d'école, et orphéons, — ainsi que de concours pour musiques militaires.

Dans l'impossibilité où se trouvent les membres de Montréal de participer à la célébration de la Fête patronale de Ste Cécile, qui aura lieu à Québec le 22 Novembre prochain, il fut résolu de célébrer ici cette fête par un Banquet auquel seront conviés les membres résidant à Montréal et leurs amis-musiciens.